

Musée classé - Département Beaux-Arts et Archéologie - Encaissement et réaffectation d'une subvention

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par courrier du 10 mai 1996, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a fait connaître son intention de subventionner à hauteur de 140 000 F certaines expositions organisées au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie.

Cette somme de 140 000 F se répartit comme suit :

- 70 000 F pour l'exposition «peinture romantique russe» réalisée en collaboration avec le Musée d'Amiens et la Galerie d'art de Tver, ville russe jumelée avec la Ville de Besançon.

Cette exposition rassemble près de 80 peintures, dessins et objets illustrant la Russie romantique au temps de Pouchkine.

Son coût total de 528 000 F est financé de la manière suivante :

Ville de Besançon :

. Service Culturel	210 000 F
. Service Communication	35 000 F
. Service Relations extérieures	213 000 F
Direction Régionale des Affaires Culturelles	70 000 F

- 60 000 F pour l'exposition «hommage à 4 sculpteurs comtois» qui sera présentée au Musée du 29 juin au 2 décembre 1996 ; elle permettra de découvrir le travail de Marguerite SYAMOUR, Anne de CHARDONNET, René de CHATEAUBRUN et Georges LAETHIER, représentatif des grands courants artistiques de la fin du XIX^{ème}, début XX^{ème}.

Le coût de l'opération est de 260 000 F ; il est financé comme suit :

Ville de Besançon	200 000 F
Direction Régionale des Affaires Culturelles	60 000 F

- 10 000 F pour des publications à partir du fonds mérovingien du musée ; elles évoqueront cette période mérovingienne, notamment en prenant appui sur la collection d'armes importante que possède le département archéologique du musée.

Le coût de l'opération de 200 000 F est financé comme suit :

Ville de Besançon	190 000 F
Direction Régionale des Affaires Culturelles	10 000 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'ensemble de ces opérations,

- encaisser cette subvention de 140 000 F : 70 000 F au 92.23/7471.52010 et 70 000 F au 92.20/7471.41000,

- réaffecter en dépenses cette subvention : 70 000 F au 92.23.6236 (catalogues et imprimés) 52010, 30 000 F au 92.20/6236.41000, 30 000 F au 92.06/6256 (missions) 94036.00400 et 10 000 F au 92.21/6236.00300.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Visa préfectoral du 2 juillet 1996.